

Avis n° 2015-1123
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 22 septembre 2015
sur le dossier tarifaire de La Poste reçu le 9 septembre 2015
relatif aux tarifs des services d'envois de journaux et imprimés périodiques
du service universel postal

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE) et notamment ses articles L. 5-2, 3° et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2014-0841 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ci-après « l'Autorité ») en date du 22 juillet 2014 fixant les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées par La Poste à la date du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu l'avis n° 2015-0831 de l'Autorité en date du 7 juillet 2015 relatif à la demande du gouvernement sur les coûts de l'offre de transport et de distribution de la presse de La Poste ;

Vu l'avis n° 2015-0918 de l'Autorité en date du 21 juillet 2015 sur le dossier tarifaire de La Poste reçu le 8 juillet 2015 relatif aux offres d'envoi de courrier/colis nationales, outre-mer et internationales relevant du service universel postal ;

Vu le dossier de La Poste présentant les évolutions tarifaires relatives à l'offre de presse relevant du service universel, reçu le 9 septembre 2015 ;

Après en avoir délibéré le 22 septembre 2015,

Le 3° de l'article L. 5-2 du code des postes et des communications électroniques dispose que l'Autorité « [...] est informée par La Poste, avant leur entrée en vigueur, des tarifs des prestations du service universel. Dans un délai d'un mois à compter de la transmission de ces tarifs, elle émet un avis public ».

L'article R. 1-1-13 du CPCE précise que « La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services non réservés relevant du service universel ». En application de ces dispositions, La Poste a transmis à l'Autorité, le 10 octobre 2014, un projet de modification des tarifs de sa gamme d'envois de presse relevant du service universel.

I. – Les évolutions tarifaires

L'évolution tarifaire porte sur le service d'envois de la presse relevant du service universel, appelé « Publissimo », comportant un produit « Publissimo Esprit Libre » pour des envois à faible diffusion (moins de 2 000 objets sans condition de tri) et un produit « Publissimo Intégral » pour des envois de moyenne ou grande diffusion (au moins 500 objets par dépôt avec un tri préparatoire des envois). Ce dernier concentre l'essentiel des volumes (95 %) et du chiffre d'affaires (92 %) de la gamme « Publissimo » en 2014.

Les offres Publissimo représentent environ 40 millions de plis et 21 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2014, soit un faible pourcentage (3 % des volumes et 4 % du chiffre d'affaires) des services d'envois de presse de La Poste¹.

Au 1^{er} janvier 2016, La Poste prévoit d'augmenter les tarifs de la gamme « Publissimo » de 4,0 % en moyenne, après une hausse de 3,5 % au 1^{er} janvier 2015. Cette évolution se décompose en une hausse de 6,5 % pour l'offre « Publissimo Esprit Libre » et de 3,7 % pour l'offre « Publissimo Intégral ».

II. – Analyse économique

En 2014, le chiffre d'affaires de l'offre Publissimo a augmenté de 2,2 %. Cette évolution résulte de la hausse des volumes, de 1,1 % en moyenne, de la hausse des tarifs (+ 4,3 %) et d'une modification de la structure de la demande. Cette évolution s'est accompagnée d'une diminution des coûts attribuables ([...] %), ce qui conduit à une amélioration de la marge rapportée aux coûts attribuables (passage de [...] % à [...] %).

Au 1^{er} janvier 2016, la hausse moyenne des prix des offres Publissimo sera de 4,0 %.

Ces augmentations tarifaires sont de l'ordre de grandeur de celles du service universel dans son ensemble en 2016 et devraient permettre de contenir le déficit rapporté aux coûts attribuables de l'offre Publissimo, sans cependant le résorber. Toutefois, cette situation est à relativiser compte-tenu des faibles volumes en cause. Par ailleurs, l'Autorité sera amenée, comme elle l'a indiqué dans son avis n° 2015-0831 du 7 juillet 2015, à réexaminer en 2016 les règles actuelles d'allocation des coûts, notamment les coûts fixes de travaux extérieurs.

L'effet des hausses faisant l'objet du présent avis sur le prix moyen du service universel est de 0,01 % pour un surcroît de revenu pour La Poste de 0,9 million d'euros. Cette évolution vient s'ajouter aux évolutions tarifaires envisagées par La Poste au 1^{er} janvier 2016 sur les offres d'envoi de courrier/colis nationales, outre-mer et internationales relevant du service universel postal, ce qui donne lieu à une consommation totale du price-cap de 3,8 % en 2016, conforme à l'encadrement tarifaire sur la période 2015-2018.

¹ En 2014, les services d'envois de presse représentent 569 millions d'euros de chiffre d'affaires (y compris la contribution de l'Etat de 150 millions d'euros à la mission de service public de transport postal de la presse).

III. – Conclusion

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, au regard des informations communiquées par La Poste et de l'analyse qui précède, rend un avis favorable à la mise en œuvre des évolutions tarifaires proposées. Le directeur général de l'Autorité est chargé de notifier le présent avis à La Poste.

Il sera rendu public, sous réserve des secrets protégés par la loi, et publié au *Journal officiel* de la République française et sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 septembre 2015

Le Président

Sébastien SORIANO

**Annexe n° 1 à l'avis n° 2015-1123
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**

Publissimo Esprit Libre (euro)					
J+1					
	Tarifs 2015		Tarifs 2016		Evolution moyenne
Tranche de poids	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg	
0 - 50 g à trier	0,6476		0,6961		6,8 %
51 - 350 g à trier	0,5084	2,7843	0,5444	3,0349	
351 - 2000 g à trier	1,8253	0,6173	1,9074	0,6451	
J+4					
	Tarifs 2015		Tarifs 2016		Evolution moyenne
Tranche de poids	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg	
0 - 50 g à trier	0,5109		0,5518		7,6 %
51 - 350 g à trier	0,3921	2,3764	0,4223	2,5903	
351 - 2000 g à trier	1,6669	0,5768	1,7420	0,6028	
J+7					
	Tarifs 2015		Tarifs 2016		Evolution moyenne
Tranche de poids	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg	
0 - 50 g à trier	0,4672		0,4882		4,5 %
51 - 350 g à trier	0,3818	1,7073	0,3990	1,7841	
351 - 2000 g à trier	1,4459	0,3650	1,5110	0,3814	

Annexe n° 2 à l'avis n° 2015-1123
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Publissimo Intégral (euro)							
J+1							
		Tarifs 2015		Tarifs 2016		Evolution moyenne	
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
0 - 50 g	Liasse département	0,6576		0,6839		3,8 %	
	Liasse code postal	0,5554		0,5776			
	Liasse facteur	0,5235		0,5444			
		Tarifs 2015		Tarifs 2016			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
51 - 350 g	Liasse département	0,5080	2,9921	0,5303	3,0729		
	Liasse code postal	0,4058	2,9921	0,4240	3,0729		
	Liasse facteur	0,3739	2,9921	0,3908	3,0729		
		Tarifs 2015		Tarifs 2016			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
351 - 2000 g	Liasse département	1,7507	0,6633	1,8295	0,6931		
	Liasse code postal	1,5400	0,6633	1,6093	0,6931		
	Liasse facteur	1,4283	0,6633	1,4926	0,6931		
J+4							
		Tarifs 2015		Tarifs 2016		Evolution moyenne	
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
0 - 50 g	Liasse département	0,5205		0,5413		3,8 %	
	Liasse code postal	0,4166		0,4333			
	Liasse facteur	0,3839		0,3993			
		Tarifs 2015		Tarifs 2016			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
51 - 350 g	Liasse département	0,3928	2,5541	0,4101	2,6231		
	Liasse code postal	0,2889	2,5541	0,3021	2,6231		
	Liasse facteur	0,2562	2,5541	0,2681	2,6231		
		Tarifs 2015		Tarifs 2016			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
351 - 2000 g	Liasse département	1,5805	0,6199	1,6516	0,6478		
	Liasse code postal	1,3698	0,6199	1,4314	0,6478		
	Liasse facteur	1,2582	0,6199	1,3148	0,6478		

Annexe n° 3 à l'avis n° 2015-1123
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (fin)

Publissimo Intégral (euro) – suite et fin							
J+7							
		Tarifs 2015		Tarifs 2016		Evolution moyenne	
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
0 - 50 g	Liasse département	0,4413		0,4576		3,7 %	
	Liasse code postal	0,3471		0,3599			
	Liasse facteur	0,3176		0,3294			
		Tarifs 2015		Tarifs 2016			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
51 - 350 g	Liasse département	0,3542	1,7415	0,3673	1,8059		
	Liasse code postal	0,2600	1,7415	0,2696	1,8059		
	Liasse facteur	0,2305	1,7415	0,2391	1,8059		
		Tarifs 2015		Tarifs 2016			
Tranche de poids	Niveau de service	Prix à l'objet	Prix au kg	Prix à l'objet	Prix au kg		
351 - 2000 g	Liasse département	1,2499	0,3650	1,2961	0,3785		
	Liasse code postal	1,0538	0,3650	1,0928	0,3785		
	Liasse facteur	0,9499	0,3650	0,9850	0,3785		